



Seniors Crime Stoppers



Contexte

On estime que d'ici à l'an 2020, le nombre de personnes âgées en Ontario aura rattrapé le nombre de jeunes. La croissance de la population de nos aînés a atteint un rythme encore jamais connu dans notre histoire. De plus en plus de personnes âgées sont victimes d'actes criminels. Déterminée à trouver une solution à ce problème, l'Ontario Association of Crime Stoppers (OACS) a collaboré avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels à l'élaboration d'un programme d'Échec au crime destiné aux aînés (Seniors Crime Stoppers).

Au début du printemps 2005, l'OACS a reçu des fonds pour la mise en place d'un programme Seniors Crime Stoppers d'envergure provinciale. Renegade Digital Productions, Inc. travaille avec l'OACS à l'élaboration de matériels de formation à l'intention des personnes âgées.

Le personnel d'Échec au crime utilisera ce matériel pour présenter l'histoire d'Échec au crime et quelques activités du programme concernant les aînés, dans des établissements pour personnes âgées.

D'autres demandes de financement ont été adressées à la Fondation Trillium de l'Ontario en vue d'acheter des documents qui seront distribués durant ces présentations à l'intention des personnes âgées de l'Ontario.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée surveille le fonctionnement de 619 établissements pour personnes âgées dans la province. En outre, on compte approximativement 700 maisons de retraite privées, dont 300 sont membres de l'Ontario Retirement Communities Association (ORCA).

Le Retirement Home Complaints Response and Information Service (service de réponse aux plaintes et d'information au sujet des maisons de retraite) aide les consommateurs en recevant leurs plaintes au sujet de maisons de retraite de l'Ontario, qu'elles soient ou non membres de l'ORCA.

Prestation de soins

Si vous avez une crainte au sujet de la prestation de soins à des personnes âgées ou de toute autre question qui ne relève pas du criminel, il est conseillé d'appeler les organismes ci-dessous qui ont tous un numéro réservé aux plaintes :

- [Ministère de la Santé et des Soins de longue durée](#)
1 866 434-0144
- [Ontario Retirement Communities Association](#)
1 800 361-7254
- [Retirement Home Complaints Response and Information Service](#) 1 800 361-7254



Seniors Crime Stoppers – Page 2

Victimisation

L'initiative Seniors Crime Stoppers a pour objectif de mettre fin à des situations où des personnes âgées sont victimes des actes criminels commis par une autre personne. Ces actes criminels se répartissent en gros en quatre catégories : violence physique, violence psychologique ou morale, exploitation financière ou négligence.

Dispositions visées du *Code criminel du Canada (C.C.C.)* :

Violence physique

Voies de fait – art. 266 C.C.C.
Agression armée ou infliction de lésions corporelles – art. 267 C.C.C.
Agression sexuelle – art. 271 C.C.C.
Séquestration – par. 279 (2) C.C.C.
Homicide/homicide involontaire – art. 222 C.C.C.
Négligence criminelle – art. 219 C.C.C.

Violence

psychologique/morale

Proférer des menaces – art. 264.1 C.C.C.
Harcèlement criminel – art. 264 C.C.C.
Appels téléphoniques harassants – par. 372 (3) C.C.C.
Intimidation – par. 423 (1) C.C.C.

Exploitation financière

Fraude – art. 380 C.C.C.
Faux – art. 366 C.C.C.
Vol – art. 334 C.C.C.
Vol par une personne détenant une procuration – art. 331 C.C.C.
Extorsion – par. 346 (1.1) C.C.C.
Fait d'arrêter la poste avec intention de vol – art. 345 C.C.C.
Vol de courrier – art. 356 C.C.C.

Négligence

Omission de fournir les choses nécessaires à l'existence – al. 215 (2) b) C.C.C.
Négligence criminelle – art. 219 C.C.C.

Si vous connaissez une personne âgée, en Ontario, qui est victime de l'un de ces actes criminels, veuillez appeler Échec au crime, au 1 800 222-TIPS (8477). Votre appel restera anonyme et vous serez admissible à une récompense pouvant atteindre 2 000 \$.



[Imprimer la feuille de renseignements](#)